



# STONEHEDGE FOUCHÈRES

PAYSAGE

30/10/2023

1. CONTEXTE ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGER
2. LE PROJET PAYSAGER
3. INTÉGRATION DU PROJET
4. PALETTE VÉGÉTALE
5. RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES

## CONTEXTE ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGER

# CONTEXTE ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGER

Le site se trouve dans le Gâtinais oriental, plateau de craie du Crétacé supérieur, recouvert de formations à silex de l'Éocène puis de limons.

Ce plateau essentiellement agricole comporte également des forêts, en majorité constituées de chênaies sessiliflores et de hêtraies-chênaies. Ancienne parcelle agricole céréalière, la parcelle est aujourd'hui occupée par une friche herbacée résultant de l'arrêt des pratiques culturales.

Elle est bordée au Nord et à l'Ouest par deux bosquets arborés dont les espèces dominantes sont le Chêne sessile et le Charme commun et dont les lisières sont peuplées de Prunellier, Églantier, Merisier, Érable champêtre, Alisier torminal, Aubépine monogyne, Genêt à balais, Noisetier commun et Troène commun.

Éléments marquants du paysage environnant, ces deux bosquets jouent un rôle majeur dans l'équilibre des écosystèmes et contribueront au confort visuel des futurs usagers.



## LE PROJET PAYSAGER

## LES PARTIS PRIS

Les espaces extérieurs sont conçus de manière à faciliter l'adoption d'une gestion écologique en phase exploitation. La gestion écologique, qui rejoint les notions de gestion raisonnée et de gestion différenciée, est une gestion calibrée pour assurer le confort et la sécurité des usagers, basée sur des techniques respectueuses de l'environnement et appliquée selon des modes différents en fonction de la typologie des espaces. La gestion écologique crée un équilibre entre le cultivé et le sauvage, valorise et préserve la végétation spontanée :

- Démarche « zéro phyto » et gestion des adventices
- Adaptation des périodes et fréquences de tonte, fauche et taille aux cycles biologiques
- Préservation de la qualité du sol
- Valorisation des résidus d'entretien
- Préservation des ressources naturelles

Les espaces végétalisés sont constitués de strates végétales diversifiées, au sein

desquelles les végétaux appartiennent à des stades de développement échelonnés. Les semis diversifiés et les plantes couvre-sols sont préférés au gazon, fortement dépendant de l'arrosage et peu propice au développement de la biodiversité. Des espaces sont dédiés au développement de prairies, voire de zones en dynamique naturelle, c'est-à-dire sans aucune intervention sauf gestion exceptionnelle d'espèces invasives.

Les semis et les plants seront issus de variétés majoritairement locales et adaptées au milieu et aux espèces végétales existantes, ils devront notamment présenter le label «Végétal local» ou une traçabilité équivalente.

Le choix et le positionnement des végétaux sont étudiés afin de limiter les besoins en taille ; les végétaux arbusitifs sont par exemple placés dans des zones suffisamment éloignées des bordures de voirie et des clôtures grillagées. Des espèces à feuillage caduque, marcescent et persistant sont associées, avec une prédominance pour les pre-

mières, afin d'assurer un apport suffisant en feuilles mortes au sol. Le paillage au pied des plantations apporte de la matière organique et préserve le sol de l'érosion et des aléas climatiques. Moins sensibles au gel ou au dessèchement, les plantes sont ainsi protégées naturellement. Il permet de plus de limiter les traitements et le désherbage.

En matière d'arrosage, le concept paysager est élaboré dans un esprit d'économie et de cohérence avec le milieu. La sélection d'espèces végétales adaptées aux conditions pédoclimatiques du site, la plantation de jeunes plants, ainsi que la mise en place de solutions alternatives telles que les prairies, permettent de s'affranchir d'arrosage au-delà des deux premières années après la plantation.

Les opérations de plantation et de semis seront réalisées durant les périodes propices, de même que les opérations d'entretien (notamment entretien des haies et des boisements réalisé durant la période la moins sensible pour l'avi-

faune, entre le 1er septembre et le 15 mars).

# LE PROJET PAYSAGER

## LES ENJEUX

- UNE FORTE VISIBILITÉ DEPUIS LES HAMEAUX AU NORD
  - LE VÉGÉTAL COMME ÉCRAN
  - UN ÉCRIN DE BIODIVERSITÉ
- UNE STRATÉGIE DE VÉGÉTALISATION AU LONG COURS

## LES ENJEUX

Le point de départ du concept paysager est l'intégration paysagère du futur bâtiment dans son environnement afin de limiter l'impact visuel du projet sur les hameaux des Baleimes et de la Ragotterie situés au Nord-Ouest. Ainsi les franges Nord et Ouest seront merlonnées et densément plantées au moyen d'arbres et d'arbustes variés. Un mélange de plants formés et de jeunes plants est proposé afin de garantir une effet de masque le plus rapidement possible (présence végétale assurée dans un premier temps par les plants formés lors de la livraison puis dans un second temps par les jeunes plants dont la reprise sera plus efficace).

Le concept paysager sera également guidé par des enjeux écologiques forts, encadrés par le label BiodiverCity visé par le projet. Les espaces paysagers seront ainsi conçus de manière à accueillir une diversité d'habitats qui seront eux-mêmes en mesure d'héberger des espèces animales et végétales diversifiées ; ils seront à la fois composés de

milieux ouverts (pelouses et prairies) et de milieux fermés (haies et bosquets). Les haies périphériques joueront de plus le rôle de corridors écologiques reliant notamment les deux bosquets environnants. La palette végétale sera composée de végétaux en majorité indigènes, adaptés aux conditions pédoclimatiques du site et favorables à l'accueil de la faune locale. En complément des végétaux plantés, des refuges ponctuels pour la faune seront implantés pour attirer des espèces cibles conformément aux recommandations de l'écologue (pierriers, piles de bois, nichoirs à oiseaux, gîtes à chiroptères, etc.). Enfin, les espaces végétalisés seront conçus de manière à faciliter l'adoption d'une gestion raisonnée, écologique et différenciée en phase exploitation, à savoir une gestion calibrée pour assurer le confort et la sécurité des usagers, basée sur des techniques respectueuses de l'environnement et appliquée selon des modes différents en fonction de la typologie des espaces : adaptation des interventions aux cycles de vie de la faune et de

la flore, absence d'arrosage au-delà de la période de garantie de reprise, diminution et diversification des fréquences de tonte, fauche et taille, conservation des feuilles mortes, réutilisation des résidus d'entretien, etc.

Enfin, des aménagements seront proposés pour favoriser les liens entre les futurs usagers et la nature : mise à disposition d'espaces végétalisés accessibles à proximité des bureaux, du poste de garde et des aires de stationnement, aménagement de mobilier extérieur de détente, création d'un cheminement au sein de la végétation, plantation d'espèces remarquables et odorifères, installation d'affichages de communication sur le paysage et la biodiversité, etc.

Afin de maximiser les zones d'intérêt pour la biodiversité, les toitures des bureaux et des locaux techniques seront végétalisées. Elles accueilleront des espèces végétales indigènes, herbacées à semi-arbustives, mésoxérophiles et particulièrement mellifères afin d'offrir

du nectar et du pollen pour les insectes pollinisateurs. Les systèmes pré cultivés seront évités au profit de techniques de végétalisation in-situ. Le substrat, d'une épaisseur minimale de 15 cm, pourra être composé d'un mélange de terre du site et de matériaux recyclés d'origine locale. Ces toitures pourront de plus accueillir des refuges pour la petite faune tels que des petits tas de matériaux (pierres plates, branches mortes, sable).

# LE PROJET PAYSAGER

## LES PRINCIPES



POINTS DE VUE DES BALEIMES ET DE LA RAGOTTERIE

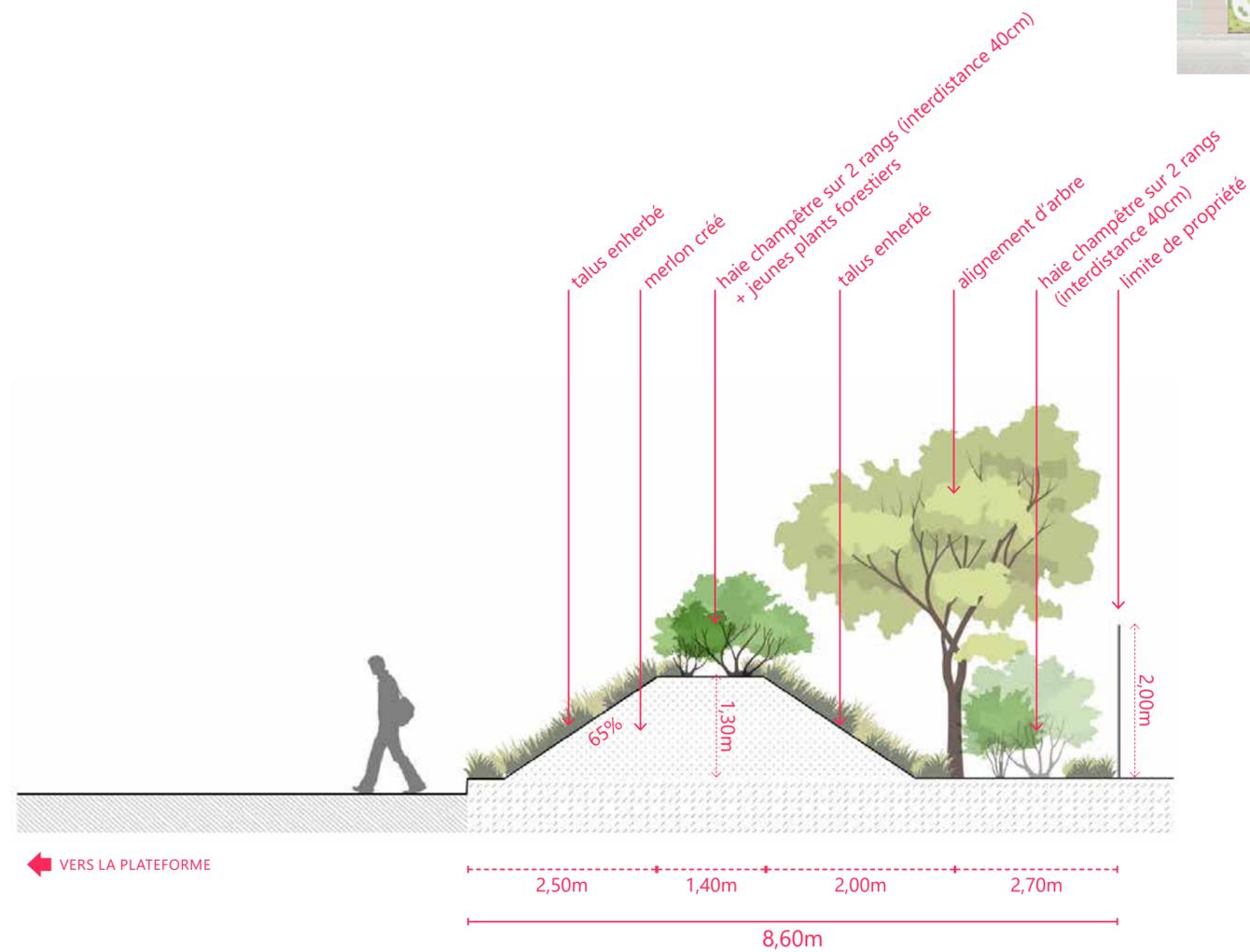
CRÉATION D'UN MASQUE SUR LES FRANGES NORD ET OUEST DANS LA CONTINUITÉ DES BOIS EXISTANTS

PRIVILÉGIER LES PLANTATIONS AU NIVEAU DU TERRAIN NATUREL SUR SOL EN PLACE

MISE EN PLACE D'UN MERLON LORSQUE L'ESPACE LE PERMET EN COMPLÉMENT DE L'ÉCRAN PLANTÉ EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ

# LE PROJET PAYSAGER

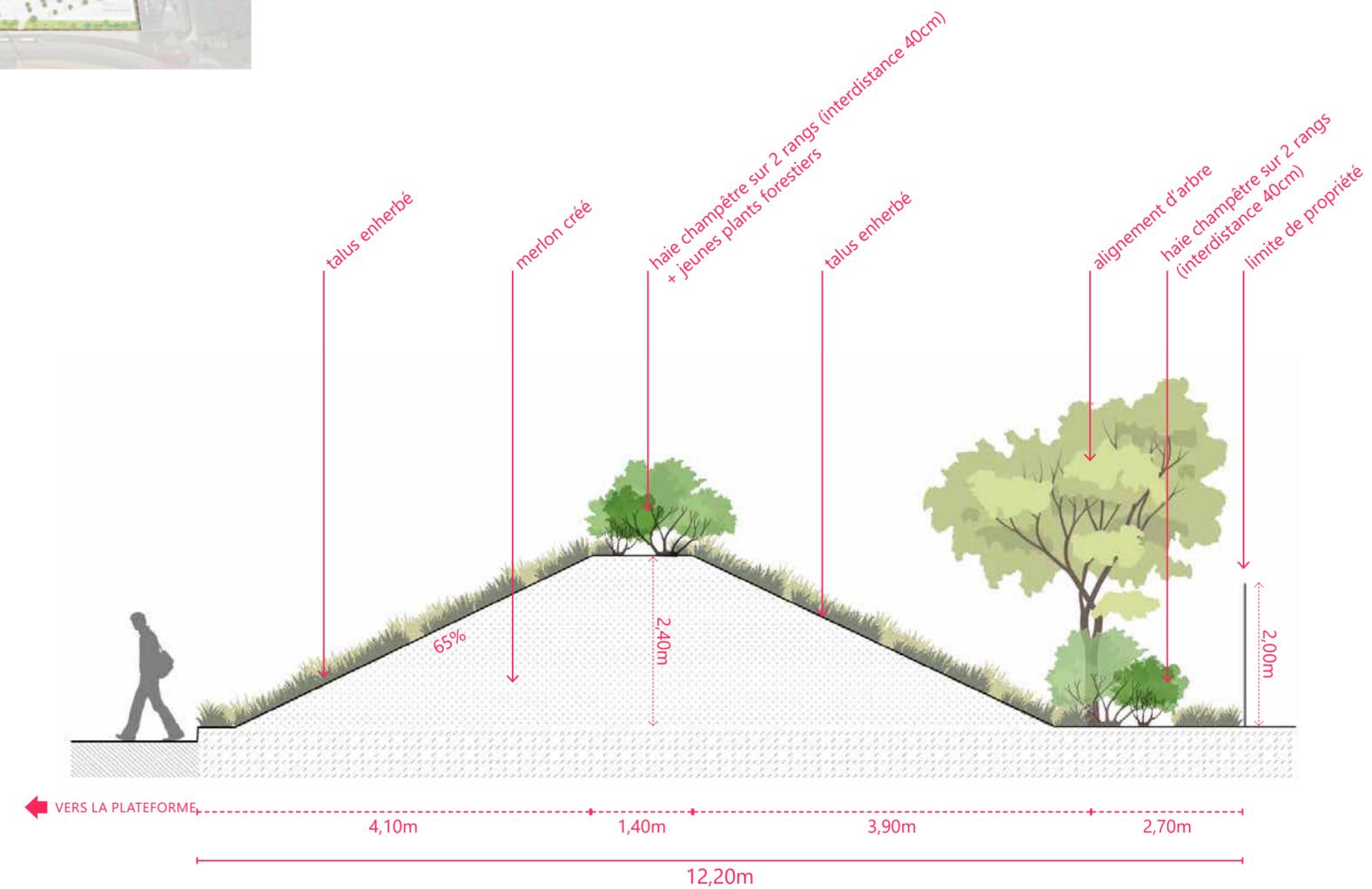
## LES PROFILS DE PRINCIPE // FACE OUEST



A

FACE OUEST

A'



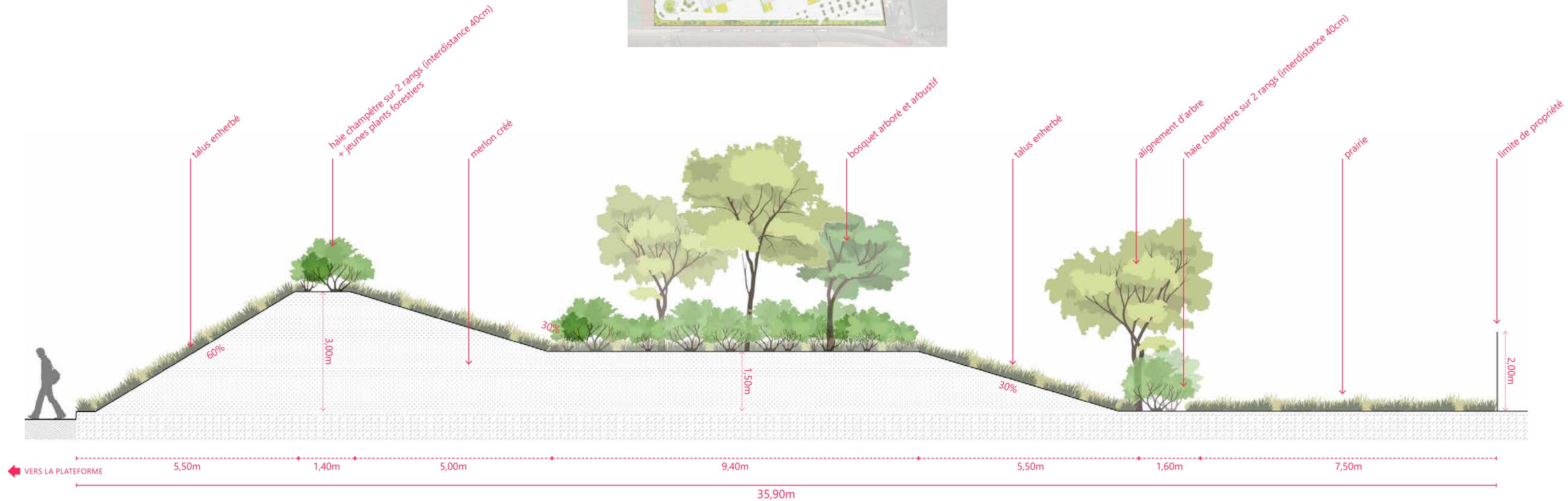
C

FACE NORD

C'

# LE PROJET PAYSAGER

## LES PROFILS DE PRINCIPE



B

POINTE NORD-OUEST

B'

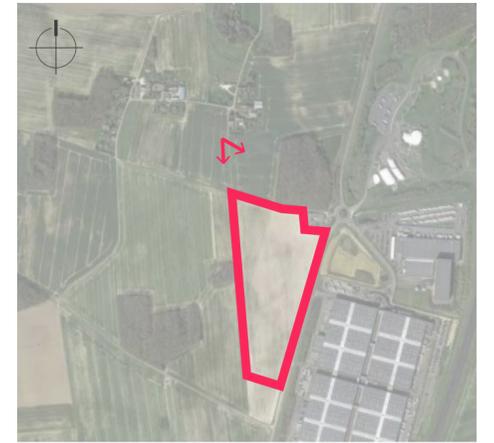
## INTÉGRATION DU PROJET

# INTÉGRATION

DEPUIS LES BALEIMES

PAYSAGE  
STONEHEDGE FOUCHÈRES

13



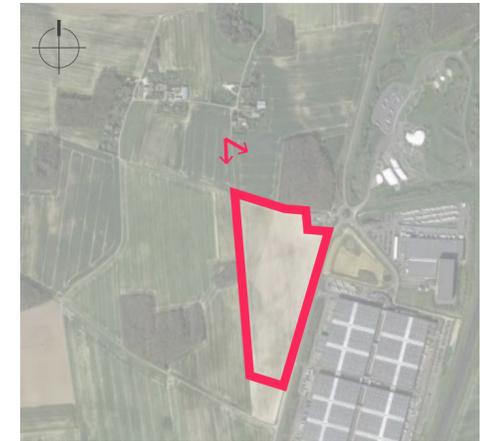
# INTÉGRATION

DEPUIS LES BALEIMES

PAYSAGE  
STONEHEDGE FOUCHÈRES

14

pye  
laut  
agence de paysage



# INTÉGRATION

DEPUIS LA RAGOTTERIE

PAYSAGE  
STONEHEDGE FOUCHÈRES

15

pye  
laut  
agence de paysage



# INTÉGRATION

PAYSAGE  
STONEHEDGE FOUCHÈRES

16



DEPUIS LA RAGOTTERIE



## PALETTE VÉGÉTALE

- UN PARTI PRIS VÉGÉTAL INDIGÈNE, RÉSILIENT FACE AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES ET ADAPTÉ AU CONTEXTE PÉDOLOGIQUE
- DES FORMES LIBRES ET UNE GESTION ÉCOLOGIQUE POUR UN ENTRETIEN RAISONNÉ
  - UNE VARIÉTÉ DE STRATES POUR UNE PLUS GRANDE RICHESSE ÉCOLOGIQUE (HERBACÉE, ARBUSTIVE, ARBORÉE)
- UNE MAJORITÉ D'ESSENCES À FEUILLAGE CADUC POUR UN ENRICHISSEMENT DU SOL SUPERFICIEL

# PALETTE VÉGÉTALE

## STRATE ARBORÉE



*ACER CAMPESTRE*  
ÉRABLE CHAMPÊTRE



*ACER PSEUDOPLATANUS*  
ÉRABLE SYCOMORE



*CARPINUS BETULUS*  
CHARME COMMUN



*FAGUS SYLVATICA*  
HÊTRE COMMUN



*MALUS SYLVESTRIS*  
POMMIER SAUVAGE



*TILIA CORDATA*  
TILLEUL À PETITES FEUILLES



*SALIX ALBA*  
SAULE BLANC



*PRUNUS DOMESTICA*  
PRUNIER



*PYRUS PYRASTER*  
POIRIER SAUVAGE



*QUERCUS PETRAEA*  
CHÊNE SESSILE



*PRUNUS AVIUM*  
MERISIER



*SALIX VIMINALIS*  
SAULE DES VANNIERS



*SORBUS TORMINALIS*  
ALISIER TORMINAL



*BETULA PENDULA*  
BOULEAU VERRUQUEUX



*ALNUS GLUTINOSA*  
AULNE GLUTINEUX



*SALIX PURPUREA*  
OSIER ROUGE

# PALETTE VÉGÉTALE

## STRATE ARBUSTIVE



*CORNUS SANGUINEA*  
CORNOUILLER SANGUIN



*CORYLUS AVELLANA*  
NOISETIER



*CRATAEGUS MONOGYNA*  
AUBÉPINE MONOGYNE



*CYTISUS SCOPARIUS*  
GENÉT À BALAIS



*EUONYMUS EUROPAEUS*  
FUSAIN D'EUROPE



*JUNIPERUS COMMUNIS*  
GÉNÉVRIER COMMUN



*LIGUSTRUM VULGARE*  
TROËNE COMMUN



*PRUNUS SPINOSA*  
PRUNELLIER



*RHAMNUS CATHARTICA*  
NERPRUN PURGATIF



*ROSA CANINA*  
ÉGLANTIER



*SAMBUCUS NIGRA*  
SUREAU NOIR



*VIBURNUM LANTANA*  
VJORNE LANTANE

# PALETTE VÉGÉTALE

## STRATE HERBACÉE - MASSIF HERBACÉES



*ACHILLEA MILLEFOLIUM*  
ACHILLÉE MILLEFEUILLE



*BRIZA MEDIA*  
AMOURETTE COMMUNE



*CHAMAEMELUM NOBILE*  
CAMOMILLE



*HYSSOPUS OFFICINALIS*  
HYSOPE OFFICINALE



*SALVIA OFFICINALIS*  
SAUGE OFFICINALE



*SALVIA ROSMARINUS*  
ROMARIN



*SATUREJA MONTANA*  
SARRIETTE DES MONTAGNES



*STIPA TENUIFOLIA*  
CHEVEUX D'ANGE



*VALERIANA OFFICINALIS*  
VALÉRIANE OFFICINALE



*ORIGANUM VULGARE*  
ORIGAN COMMUN

# PALETTE VÉGÉTALE

## STRATE HERBACÉE - PRAIRIE MÉSOXÉROPHILE



*BRIZA MEDIA*  
AMOURETTE COMMUNE



*BROMUS ERECTUS*  
BROME ÉRIGÉ



*LATHYRUS PRATENSIS*  
GESSE DES PRÉS



*SANGUISORBA MINOR*  
PETITE PIMPRENELLE



*ECHIUM VULGARE*  
VIPÉRINE COMMUNE



*HYPERICUM PERFORATUM*  
MILLEPERTUIS PERFORÉ



*MALVA PUSILLA*  
PETITE MAUVE



*ACHILLEA MILLEFOLIUM*  
ACHILLÉE MILLEFEUILLE



*ONONIS SPINOSA*  
BUGRANE ÉPINEUSE



*PRUNELLA VULGARIS*  
BRUNELLE COMMUNE



*VERONICA OFFICINALIS*  
VÉRONIQUE OFFICINALE

## RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES

# RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES

## Refuges pour la faune

Un ensemble de refuges pour la faune sera intégré à l'aménagement des espaces extérieurs et des façades du bâtiment de manière à proposer des abris pour les espèces animales qui auront été identifiées, tel que les passereaux, les chiroptères ou autre.

### → Nichoirs à oiseaux

L'installation de nichoirs à oiseaux permet de pallier la raréfaction des gîtes naturels (cavités dans les vieux arbres, loges dans les bâtiments anciens, etc.). Le mode de nidification des oiseaux varie d'une espèce à l'autre. Ainsi seules certaines espèces nichent dans les nichoirs artificiels et les dimensions de ces derniers dépendent des espèces d'oiseaux visées. Les nichoirs à oiseaux doivent être installés dans des endroits calmes et hors de portée des prédateurs. Le trou d'envol doit être de préférence à l'opposé des vents dominants.

### → Gîtes à chiroptères

La chauve-souris est un allié de plus dans la lutte écologique contre la chenille processionnaire du pin, mais également prédatrice de pyrale du buis et de moustiques. Installer un gîte à chauve-souris favorise leur présence près des lieux d'infestations et réduira donc les futures populations de chenilles processionnaires.

Les gîtes sont à installer sur des arbres hauts à 3 mètres de hauteur minimum. Idéalement, le gîte doit être exposé de façon à favoriser la chaleur à l'intérieur sans toutefois que cela leur soit insupportable. En région chaude,

il est préférable d'installer le refuge au sud-est (chaud le matin et plus frais l'après-midi).

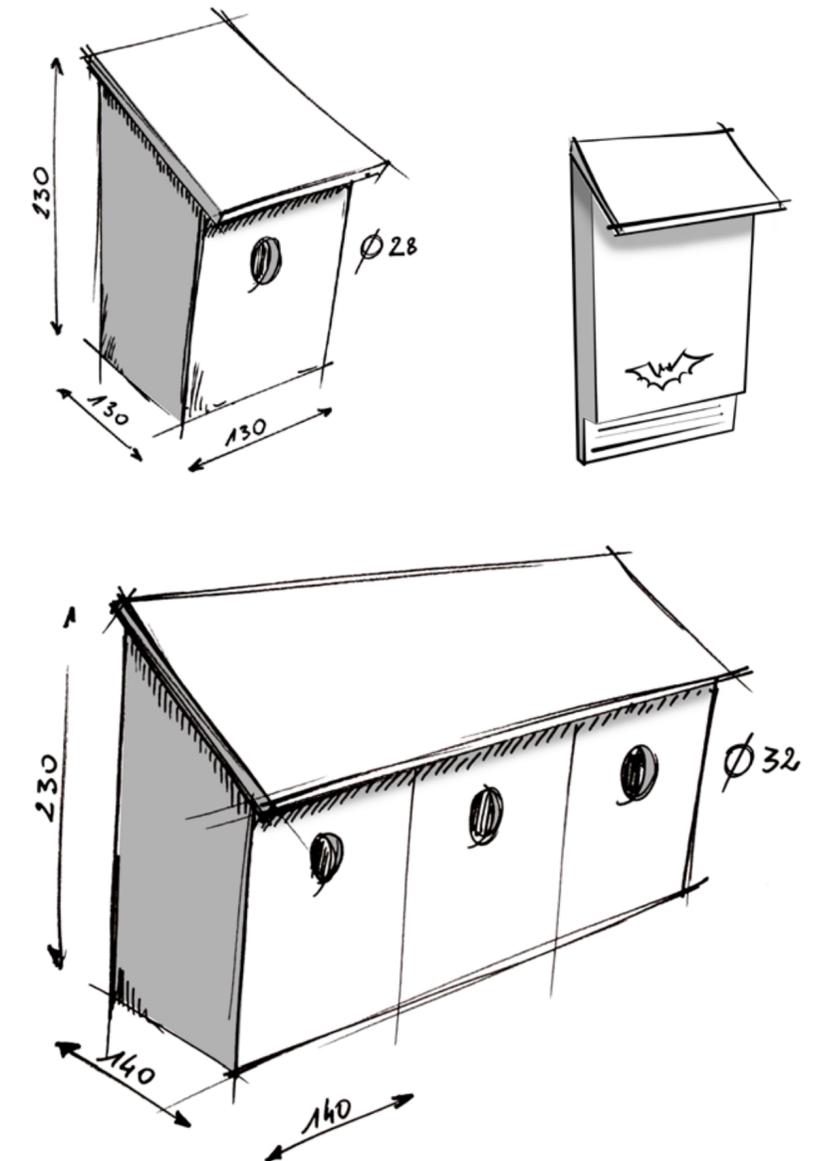
## Intervention écologique

L'ensemble des travaux d'aménagement des espaces extérieurs seront supervisés par un écologue référent qui sera présent jusqu'à leur achèvement.

Les travaux démarreront à partir du 1er septembre et l'écologue référent et le passage de l'écologue référent sur site et ses abords sera effectué en amont de cette date.

## Gestion des espèces envahissantes

Une recherche sera effectuée sur l'emprise du site des espèces toxiques envahissantes. Un ensemble de mesures sera mis en place pour traiter et détruire les éventuelles espèces toxiques envahissantes détectées et éviter leur propagation, et aucun individu ne devra être importé sur site depuis l'extérieur.



PAYET

**Siège social** 28 rue Andronne 33800 Bordeaux

SAS au capital de 20 000 € | SIRET 89161770600017 | Tel. 05 35 54 60 95

**Agence de Paris** | 19 rue Vignon 75008 Paris | Tel. 01 40 74 00 50

**Agence de Lyon** | 15 rue des Cuirassiers 69003 Lyon | Tel. 04 28 29 95 99